

# L'Europe n'a pas attendu la Belgique

Plusieurs pays européens n'ont pas attendu la Belgique pour augmenter l'âge légal du départ à la retraite il y a quelques années. En Allemagne et aux Pays-Bas, par exemple, on passera de 65 à 67 ans d'ici à 2029. Au Royaume-Uni, l'âge légal passera de 65 à 68 ans entre 2024 et 2046.

En Belgique, le futur gouvernement a décidé de porter l'âge légal de 65 à 67 ans d'ici à 2030. Et donc de s'aligner sur la plupart des pays voisins. Pourquoi ? Tout simplement parce que le surcoût des pensions résultant du vieillissement démographique pourrait atteindre les 300 milliards d'ici à 2060 d'après les projections d'experts. Il faut donc combler ce trou de la sécu, notamment via les cotisations des personnes actives puisque notre système de retraite fonctionne sur le principe de la répartition (les actifs payent les pensions de ceux qui ne travaillent plus).

## Un actif pour un inactif

Reculer de deux ans l'âge légal de la retraite est une des options possibles. Mais pour qu'elle soit vraiment efficace, cette mesure devra s'accompagner d'autres ; notamment sur les conditions de prépension et l'âge effectif de départ à la pension. Par contre, si rien ne change, on en sera à un

actif pour un inactif en 2050.

Aujourd'hui, un Belge sur trois est encore au travail entre 55 et 65 ans. Le taux d'emploi des plus de 55 ans s'améliore un peu depuis 2005 même s'il reste sous la moyenne européenne. Le Belge arrête de travailler à 59 ans en moyenne contre un peu moins de 64 ans en Europe. En 2010, le Bureau du plan estimait déjà que les Belges devraient travailler 3 ans de plus d'ici à 2030.

Le problème est grosso modo le même dans les autres pays d'Europe (voir infographie) où l'âge réel du départ à la retraite correspond rarement à l'âge légal. Dans la plupart d'entre eux, les travailleurs partent à la pension avant l'âge légal. Dans les autres, l'âge effectif moyen du départ à la retraite est supérieur à l'âge légal. C'est le cas pour les femmes en Estonie, en Italie, en Grèce et au Royaume-Uni ; et pour les hommes en République tchèque. En Lettonie, c'est le cas tant pour les hommes que pour les femmes.

Si les régimes de retraite varient, le problème est identique : vieillissement de la population et évolution démographique. Le tout, combiné à cette crise qui s'éternise depuis 2008, ne fait qu'aggraver la situation des finances publiques de la plupart des Etats membres.

## Le modèle suédois

Le vieillissement de la population influence négativement l'équilibre entre la population active et les aînés. Trois Européens sur dix auront 65 ans et plus en 2050 et la proportion des plus de 80 ans devrait tripler d'ici à 2050.


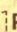
En Suède, une profonde réforme du système des pensions a abouti en 2001 avec l'introduction d'un « compte-carrière ». Un mécanisme d'ajustement automatique permet au système de ne pas dépenser plus qu'il ne reçoit. En 2010, par exemple, le niveau des retraites a même baissé pour les retraités les plus élevés. Le système de retraite par répartition y est géré comme s'il s'agissait d'un plan d'épargne individuel administré par une banque. Chaque travailleur accumule ses cotisations sur un compte individuel où sont affichés une estimation de son « capital » ainsi que le « taux d'intérêt » qu'il génère.

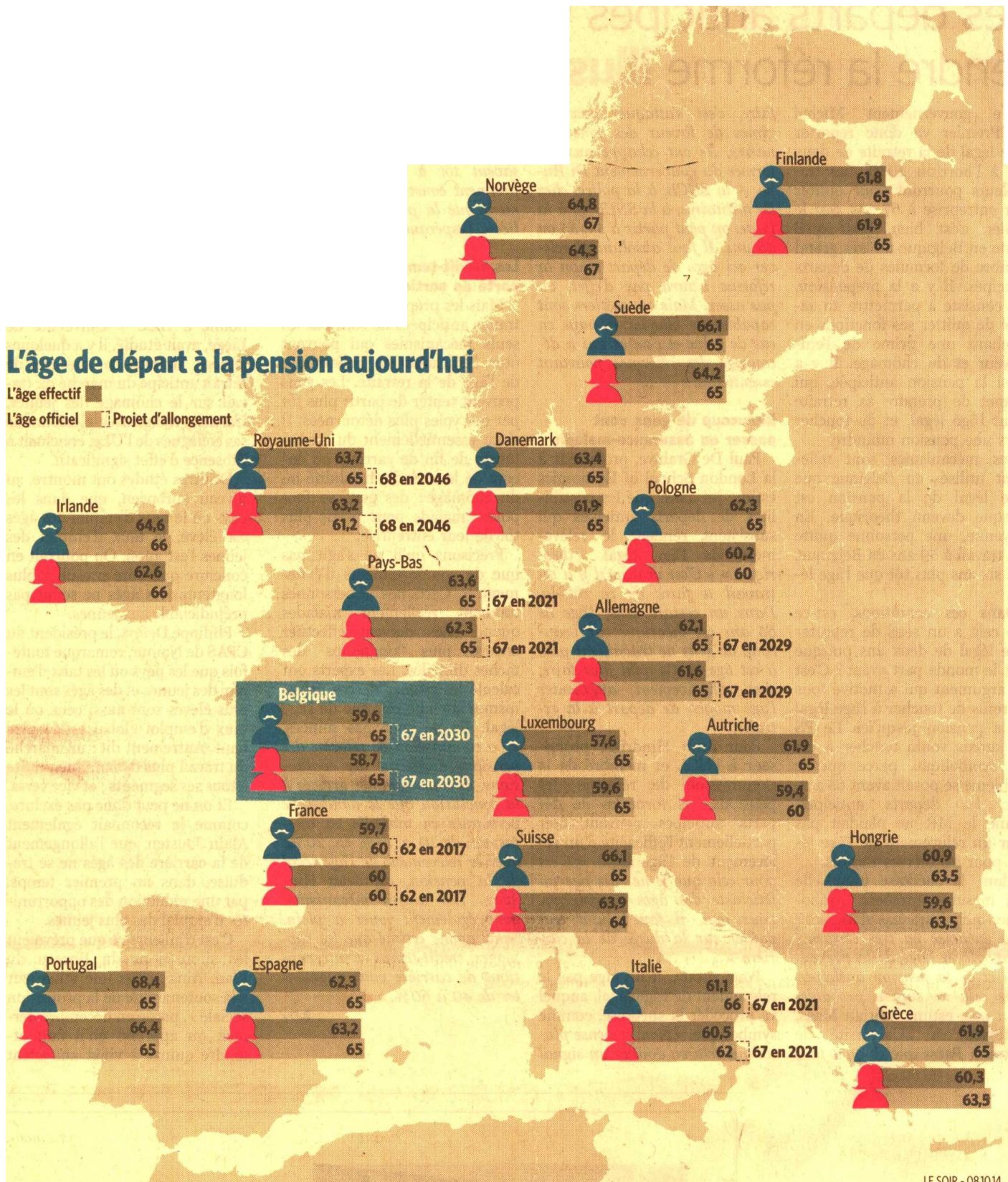
Dans d'autres pays nordiques, les réformes ont été associées à une stratégie de mobilisation de l'emploi des seniors ; et plus globalement d'une stratégie économique d'investissement dans le capital humain. Ce qui permet de générer des activités économiques de pointe et des emplois de qualité. ■

PHILIPPE DE BOECK

## L'âge de départ à la pension aujourd'hui

L'âge effectif 

L'âge officiel  Projet d'allongement 



## Le coût budgétaire du vieillissement en % du PIB

D'après le dernier rapport du Comité d'études sur le vieillissement, son coût budgétaire s'élève à 5,8 % du Produit intérieur brut (PIB) entre 2013 et 2040. Par rapport aux perspectives précédentes, il est inférieur de 0,6 %. D'après le Conseil supérieur des Finances, deux tiers de cet écart proviennent des dépenses totales des soins de santé et plus particulièrement des dépenses de soins de longue durée. Cette baisse s'explique notamment par une nouvelle méthodologie de calcul. Par contre, la part des pensions dans le coût budgétaire total ne cesse d'augmenter, avec un pic en 2040 de 14,9 % ! Ces projections tiennent compte des nouvelles perspectives démographiques 2013-2060. Globalement, l'impact des pensions sur le PIB culminera dans 27 ans... si rien ne change. Or, la situation devrait justement changer suite à l'accord obtenu par la coalition suédoise sur le relèvement de l'âge légal des pensions. Tous les calculs devront donc être refaits.

Composantes du coût budgétaire du vieillissement	PH.D.B.			
	2013	2030	2040	2013-2040
<b>Pensions</b>	10,6	13,7	14,9	<b>+ 4,3</b>
<b>Soins de santé</b>	8,3	10,1	10,9	<b>+ 2,7</b>
- soins aigus	7,0	8,3	8,6	<b>+ 1,9</b>
- soins de longue durée	1,3	1,8	2,3	<b>+ 1,0</b>
<b>Chômage</b>	2,1	1,3	1,2	<b>- 0,9</b>
<b>Autres dépenses sociales (*)</b>	5,4	5,4	5,1	<b>- 0,3</b>
<b>Total</b>	<b>26,4</b>	<b>30,5</b>	<b>32,1</b>	<b>+ 5,8</b>

(\*) Principalement les allocations d'incapacité de travail, de chômage avec complément d'entreprise et d'allocations familiales.

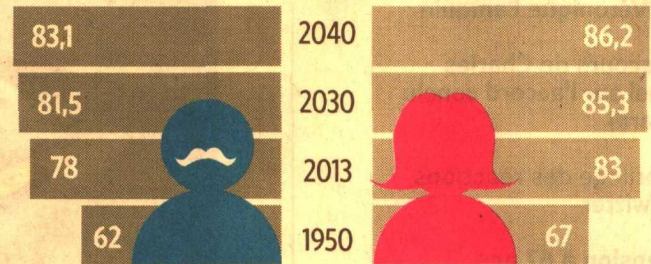
LE SOIR - 08.10.14  
Source : Rapport 2014 du Comité d'étude sur le vieillissement

## En Belgique

### Age de départ réel à la retraite en 2012 (théoriquement 65 ans)



### Espérance de vie à la naissance



LE SOIR - 08.10.14 Source : OCDE, 2012 et Comparatif Social Européen

### L'espérance de vie à la naissance augmente

C'est dans les années 1950 que l'espérance de vie a dépassé, pour la première fois, l'âge de départ effectif à la retraite. Un cap symbolique. Les femmes y étaient déjà un peu avant 1950 et les hommes y sont arrivés quelques années plus tard. Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'espérance de vie globale n'a pas arrêté d'augmenter. Elle était de 46,9 années en 1900 pour les femmes et culmine aujourd'hui à 83. Elle était de 43,6 années pour les hommes en 1900 et pointe à 78 en 2014. Si l'espérance de vie n'arrête pas d'augmenter, l'âge de départ effectif à la retraite a plutôt tendance à baisser par rapport à l'âge légal de départ à la pension. Avec notre programme de financement des pensions, si rien ne change, le système risque de rencontrer des problèmes dans les prochaines années. Car il y aura de plus en plus d'inactifs et de moins en moins d'actifs pour payer leurs retraites. La moyenne belge d'une carrière (durant laquelle on paye des cotisations) est de 33,2 ans.

PH.D.B.

# santé L'âge de la retraite et... des ennuis

**L**a retraite, pourvu qu'on puisse en profiter... Vivre vieux d'accord, pour autant qu'on ait la santé... On a tous en tête ces discussions sans fin sur la condition physique à l'âge de la retraite bien méritée. On a l'exemple du vieux tonton frais comme un gardon à 90 ans ou celui du voisin qui, mon brave monsieur, dilapide bien malgré lui sa p'tite pension dans les frais médicaux.

À l'heure où l'on parlait de retraite à 65 ans, les pouvoirs publics ont diligencé des enquêtes sur l'espérance de vie et l'espérance de (bonne) santé. Les conclusions sont sans appel : dans la statistique comme dans la vraie vie, il y a l'âge où l'on profite de sa retraite

(quand on y arrive) et il y a l'âge des emmerdes.

Pour voir clair, l'Institut scientifique de santé publique et ses collègues européens ont développé un système d'observation distinguant l'espérance de vie totale, l'espérance de vie sans incapacité et l'espérance de vie sans maladie chronique. Ils font aussi la différence entre l'espérance de vie à 15 ans et à 65 ans.

Première leçon de ces analyses : si en Belgique, les femmes vivent en moyenne 5,6 années plus longtemps que les hommes, leur espérance de vie en bonne santé n'est pas franchement supérieure à celle du sexe « fort ». On

estime en effet que les garçons âgés de 15 ans en 2008 (21 ans aujourd'hui) atteindront en moyenne l'âge de 77,2 ans. On sait aussi que les jeunes filles du même âge peuvent espérer vivre jusqu'à 82,8 ans. Par contre, leur espérance de vie sans « incapacité » se limite pour les uns et pour les autres à 65,6 ans. À quelques mois près, c'est pile l'âge de la retraite actuel. On peut ainsi en déduire que le Belge moyen poursuivrait le travail jusqu'à 67 ans avec une certaine incapacité ! À moins... qu'il ne soit flamand, car en la matière nos cousins du nord font mieux que les francophones : le néerlandophone moyen peut espérer vivre jusqu'à 67,9 ans sans incapacité, par contre le Bruxellois serait dans les en-

nus de santé dès 63,2 ans et le Wallon dès 61,8 ans.

### Quels ennuis ?

Le dernier rapport produit par l'Institut de santé publique met des mots sur les problèmes de « mobilité » liés à l'âge, sur la manière dont les citoyens perçoivent leurs problèmes physiques.

On sait ainsi que 16 % de la population âgée de 65 ans et plus indique de-

voir rester à la maison en raison de limitations fonctionnelles, certaines personnes étant même clouées en permanence dans un fauteuil ou un lit.

Dans la même tranche d'âge un peu moins de la moitié de la population indique avoir des difficultés à exécuter - ou à ne plus pouvoir exécuter - au moins une activité de base.

La relation entre l'âge et les limitations fonctionnelles de longue durée

est particulièrement évidente : à partir de 75 ans surtout, on constate une forte augmentation du pourcentage de personnes avec des limitations fonctionnelles de longue durée.

L'âge multiplie aussi les problèmes : dès 65 ans, plus d'une personne sur trois déclare souffrir d'au moins deux maladies chroniques ! ■

ÉRIC BURGRAFF

## APRÈS LA RETRAITE

# 17,5

Une autre étude (produite par le Système d'information européen sur les espérances de vie et de santé) analyse l'espérance de vie et de bonne santé à l'âge de la pension. Ainsi, le Belge de sexe masculin qui a atteint 65 ans en 2009 peut, en moyenne, espérer vivre 17,5 ans de plus, tandis que les femmes s'offriront une retraite

de 21,1 ans.

# 10

Hommes et femmes devraient, en principe (et toujours en moyenne), passer chacun 10 ans sans limitation d'activité. La suite s'annonce moins rose cependant : les femmes vivraient dans la foulée sept années avec une limitation modérée d'activité et poursuivraient avec 4 années de limitation sévère. Les hommes ? Au-delà de la décennie en bonne santé, on leur promet

presque 5 ans d'entrave avec une baisse modérée d'activité et environ 2,5 ans de limitation sévère.

« Comparées aux hommes, les femmes vivent une plus grande part de leur vie en mauvaise santé et ces années de mauvaise santé sont plus souvent vécues avec des problèmes de santé sévères », dit l'étude.

On notera enfin que l'espérance de vie à 65 ans est en hausse : + 2 ans pour les hommes et + 18 mois pour les femmes sur les 20 dernières années.

E.B.

## analyse Quand la suédoise se mue en cible idéale...

La suédoise attire la foudre. Elle n'aime pas ça, mais elle joue le jeu. Et comment ! Voir le déroulement des opérations mardi, lorsque tôt le matin, l'on apprend - une « fuite » (organisée ?) au *Tijds* - que les négociateurs, tout à la définition du programme socio-économique et budgétaire du gouvernement en devenir, se sont entendus sur ce point : relever l'âge de la pension, à 67 ans. Pendant ce temps, les discussions se poursuivent à la présidence de la Chambre, où les partenaires de la coalition N-VA/CD&V/VLD/MR sont enfermés depuis une vingtaine d'heures déjà et, à ce stade, s'imposent naturellement le silence. Résultat ? Un boulevard pour l'opposition.

Qui tient là une mesure lourde socialement, symboliquement, parfaitement inattendue en outre, et qui fait tâche dans le scénario suédois - tout au moins vu du côté adverse. Le saut d'index, à côté ! Avec l'annonce de la pension à 67 ans, la suédoise se mue aussitôt en cible idéale. Cible idéale demain, on l'imagine, des organisations syndi-

cales, et aujourd'hui des partis (bientôt) dans l'opposition.

Et là, ça canarde...

Le PS réagit en trois points essentiellement. 1. « *Le futur gouvernement antisocial MR/N-VA brise la paix sociale et notre modèle de concertation sociale* ». 2. « *Le MR trompe une fois de plus ses électeurs, qui s'est toujours prétendu opposé à un relèvement de l'âge légal de la pension* ». 3. « *Il ne faut pas faire reposer la charge liée au financement des pensions sur les seules*

*épaules des travailleurs* ». Frédéric Daerden, député fédéral, se dit « *choqué par cette attaque frontale contre les travailleurs, qui sont déjà bien souvent épuisés en fin de carrière, physiquement ou psychologiquement* ».

### « Le gouvernement de l'épuisement des citoyens »

L'« *épuisement* », c'est précisément le concept dont les verts font grand cas, eux aussi, dans une réaction sans concession après les infos du matin : « *En choisissant de presser le monde du travail et la qualité de vie des citoyens, le futur gouvernement*

*s'annonce comme celui de l'épuisement des citoyens et du renforcement des injustices* ».

Emily Hoyos, co-présidente d'Ecolo muette depuis septembre, se manifeste pour la grande occasion. N'exonérant pas « *le gouvernement sortant, dont la logique visait déjà à faire porter par les seuls travailleurs la charge des pensions futures* », elle ne bombarde pas moins celui qui s'annonce : « *Les perspectives d'avenir de générations de Belges se voient lourdement assombries. Le report de l'âge de la pension, ce sont des années de repos bien mérité en moins, des années en moins pour s'occuper de soi, de sa famille, de ses petits-enfants.* »

Georges Gilkinet, député fédéral, s'en mêle : « *L'urgence est d'assurer un financement alternatif crédible et solide de notre système, mettant à contribution les revenus des capitaux plutôt que ceux du travail, ce qui permettra d'assurer à toutes et tous les futurs pensionnés un revenu décent et suffisant* ».

Le CDH ? Il se fait attendre, mais n'est pas tendre. Sur le

fond, comme pour le MR. Quant au fond : « Relever l'âge légal d'accès à la pension n'a pas de sens dès lors que l'âge effectif de retrait du marché du travail est largement inférieur. Dès lors, la priorité doit être de poursuivre les efforts visant à rehausser progressivement l'âge effectif du départ à la pension et d'augmenter le taux d'emploi des travailleurs âgés ». Enfin, pour ce qui concerne le MR : « Le CDH constate une fois de plus que le MR est le parti du renoncement. Devant les électeurs, ce parti avait affirmé qu'il ne toucherait pas à l'âge légal de la pension ».

Côté flamand, le SPA se fait entendre, par la voix de Bruno Tobback qui, lui aussi, plonge dans la brèche : « Les mesures

*qu'ils avancent relèvent d'une redistribution inversée. Ceux qui auront commencé à travailler le plus tôt et qui ont donc généralement des revenus plus bas devront travailler plus longtemps ».*

Mais l'essentiel n'est pas là. En fait d'« opposition », il est dans le silence de l'ACW, le mouvement syndical chrétien au nord du pays, qui, rapporte une source bien informée, est « en rupture » avec le CD&V...

Mardi, rue de la Loi, les apertés entre Wouter Beke et Kris Peeters, entre Wouter Beke et Koen Geens, témoignaient bien de la nervosité dans le camp chrétien-démocrate, malgré leurs dénégations par la suite.

La pension à 67 ans, la limitation des prépensions, le saut d'index, ajoutez le dossier Arco... Le CD&V est l'objet d'une pression maximale sur sa

gauche, à laquelle il prétend pouvoir répondre efficacement. C'est une clé - la clé ? - de la réussite pour la suédoise. Kris Peeters, Wouter Beke et Koen Geens ont franchi un cap en bouclant, avec leurs partenaires, un accord de gouvernement. Reste à s'engager durablement dans la législature, à partir de mardi prochain, 14 octobre, jour de rentrée parlementaire. Il y faudra de la « confiance » entre partenaires. Le CD&V reste dans le doute, il est attendu au tournant. ■

DAVID COPPI